



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exportations

Question écrite n° 67148

Texte de la question

M. Jean-Claude Lefort souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de la défense sur la politique d'exportations d'armements de notre pays. A l'occasion d'une présentation du rapport annuel sur les exportations d'armements de la France, M. le ministre avait rappelé devant la commission de la défense, le 25 avril 2001, que la fourniture de matériel militaire à un pays tiers avait « une signification politique et diplomatique forte » et qu'elle nécessitait une « excellente qualité des relations bilatérales ». Plus loin, il était précisé que les cinq premiers Etats clients de la France dans les années quatre-vingt-dix étaient les Emirats arabes unis, l'Arabie saoudite, le Qatar, le Pakistan et le Royaume-Uni. Cette liste pouvait déjà donner lieu à interrogations, au moment où le commandant Massoud, de visite en France, dénonçait le soutien du Pakistan au régime taliban. Les attentats du 11 septembre 2001, à New York et à Washington, la mise en cause des réseaux terroristes d'Oussama Ben Laden soutenus par le régime taliban d'Afghanistan, posent de graves questions sur ces relations privilégiées entretenues par notre pays avec le Pakistan, l'Arabie saoudite ou les Emirats arabes unis qui entretenaient jusqu'ici des relations diplomatiques avec le régime taliban, sans oublier la nature réactionnaire de certains de ces régimes qui ne peut permettre que soit envisagée « une signification politique et diplomatique forte ». Il lui demande si la France entend, à tout le moins, suspendre ses ventes d'armes à destination de ces pays.

Texte de la réponse

La fourniture de matériel militaire à un pays tiers a effectivement une signification politique et diplomatique forte et nécessite une excellente qualité des relations bilatérales. L'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis et le Pakistan sont des Etats liés à la France par le biais d'accords de coopération en matière de défense ou avec lesquels elle entretient une relation de défense développée. Ces Etats sont engagés, selon des modalités différentes mais sans ambiguïtés, dans la coalition internationale contre le terrorisme. Après le 11 septembre 2001, les Etats-Unis, concernés au premier chef par la campagne contre le terrorisme, ont du reste renforcé leur coopération dans tous les domaines avec les trois Etats cités. Il en va de même pour la France. Rien ne justifierait, dans ces conditions, la prise de mesures discriminatoires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lefort](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67148

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5712

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1666